

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 12

**SEANCE DU JEUDI 6 OCTOBRE 2011**

L'an deux mille onze, le jeudi six octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

**Présents** : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Claude ALBA, Monique MARTY, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Jean-Marc ALLAIN, José NUNES, Céline ROCACHER, Gabriel VIGUIER, Jacqueline ESCANDE.

**Absents et excusés** : Geneviève SOCCOL qui a donné procuration à Christian BERNAT.  
Pascale ROMERO qui a donné procuration à Christian BERNAT.  
Laurence ROUSSET qui a donné procuration à Didier MAHOUX.

Date de la convocation : 29/09/2011  
Date d'affichage : 29/09/2011

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

---

Lecture est donnée du compte-rendu précédent.

Monsieur le Maire informe les conseillers des suites données aux questions traitées la dernière fois.

Les containers de la cantine ont été vendus 500 Euros, somme qui sera versée au CCAS.

Un courrier a été adressé aux habitants du hameau de la Négrarié pour leur expliquer qu'il était impossible de répondre favorablement à leur demande de mise en place de panneaux de signalisation tels qu'ils les souhaitaient, pour des raisons de légalité.

En ce qui concerne l'assainissement, l'étude a été réalisée par le Cabinet EATC. Monsieur le Maire doit rencontrer le responsable pour connaître le chiffre.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

**1) Décision modificative pour le chapitre de la voirie communale**

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative budgétaire d'un montant de 620 Euros au profit du compte 2315-128 « Travaux voirie communale ». Il propose de prélever cette somme sur les dépenses imprévues d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à 15 voix pour, de procéder à la décision modificative budgétaire n°2 suivant le détail ci-après :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	de Augmentation de crédits	Diminution de crédits	de Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 020 : Dépenses imprévues	620 €			
D2315-128 : Travaux voirie communale		620 €		
<b>TOTAL D23 : immobilisation en cours</b>	<b>620 €</b>	<b>620 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>		

## 2) Délibération CNFPT

Monsieur Christian BERNAT expose aux conseillers qu'il est prévu, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, dans le cadre de la loi de finances rectificative, un abaissement de 10 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale. La cotisation de 1 % passerait donc à 0.9 %.

Monsieur BERNAT rappelle que le CNFPT gère la formation du personnel territorial. Moyennant une cotisation de 1 %, les formations dispensées sont gratuites. Il est déjà aujourd'hui difficile d'accéder à ces journées de formation, faute de places disponibles. Si le taux de cotisation est abaissé, il est à craindre que cet organisme ne soit plus à même d'organiser les sessions. Les collectivités devront alors s'adresser à des organismes de formation privés certainement plus coûteux. L'Association des Maires est, elle aussi, favorable au maintien du financement consacré à la formation via le CNFPT. Par conséquent, Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer et donne lecture du modèle de vœu proposé aux assemblées territoriales. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est favorable au maintien du taux de cotisation du CNFPT à 1 %.

La délibération sera adressée à la Sous-Préfecture pour visa, puis au Président du CNFPT et sera donc libellée ainsi :

### *VŒU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A L'AMPUTATION DE 10 % DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX*

L'Assemblée délibérante de Fréjeville, réunie le 6 octobre 2011, demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre nation de la Fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

## 3) Demande de plans réels et de secours du bâtiment scolaire y compris la cantine

L'Inspection académique demande les plans d'évacuation du bâtiment scolaire.

Monsieur Claude ALBA et Monsieur José NUNES se chargent de ce dossier. Il conviendra de joindre les photocopies des plans de secours actuellement affichés.

L'envoi de ces documents doit être effectué avant le 15 novembre 2011

## 4) Détail prévisionnel des travaux d'alimentation en eau potable

Au sujet des travaux de l'Issartade, un courrier sera adressé au Président du SIAEP Vielmur St Paul afin de les relancer. La mise en place de la borne sur la Rue de la Mairie (VC1) à hauteur de la salle Polyvalente (borne qui sera financée par la mairie) sera également demandée dans ce courrier.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1) Contrôle de sécurité des équipements sportifs

M. Claude ALBA fournira une liste des sociétés auxquelles des devis pourraient être demandés.

### 2) Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie aura lieu le Dimanche 13 novembre 2011 à 11 heures.

Monsieur le Maire doit rencontrer Monsieur IZARD pour connaître le successeur de Monsieur Robert BARDOU, Président des Anciens Combattants.

### 3) Les vestiaires : subvention et avancement des travaux

Le Conseil général a attribué une subvention de 30 500 Euros (Fond de développement territorial) pour la construction des vestiaires. En ce qui concerne les travaux, le plaquiste a terminé. M. Anselmi doit commencer à présent l'électricité.

### 4) Devis de nettoyage du sol de l'Eglise de Fréjeville

Le montant du devis de l'Entreprise COUTO s'élève à 238 Euros TTC ; afin que la mousse ne se reforme pas, il faut assurer une ventilation et mettre en route le chauffage. La ventilation a déjà été mise en place (ouverture des fenêtres) ; reste à vérifier si la mousse est moins importante.

### 5) Cours de « Zumba »

Madame Sylvie CAUSSE a adressé un courrier à Monsieur le Maire pour demander la mise à disposition de la Salle Fabre pour un cours de zumba (dispensé par un professeur qui fait partie de la MJC de Sémalens) le jeudi soir de 19 h 45 à 20 h 45, en accord avec l'ASCF de Fréjeville. Il est aussi demandé le prêt de la sono pour cette activité.

Le Conseil municipal donne un avis favorable pour la mise à disposition de la Salle Fabre. Pour le prêt de la sono, l'assemblée n'a pas répondu favorablement à cette demande. Il conviendra que le requérant prenne contact avec le Comité des Fêtes qui possède ce genre de matériel.

### 6) Marché des Producteurs

Une réunion est prévue à Vielmur le 18 octobre 2011 à 15 heures. Monsieur Jean-Marc ALLAIN y participera.

### 7) Devis pour le passage du lamier

Cela concerne la voirie de la CCPA ; dès que le devis sera validé par cette dernière, un courrier sera adressé aux riverains.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au 9 novembre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.